

D'aucuns diront que la paix sera assurée lorsqu'on aura fait disparaître les causes de guerre. Cela peut sembler évident, mais ce n'est pas une solution assez précise, assez vaste, car, de par la nature même de l'homme et des institutions humaines, les causes de conflit sont toujours présentes, elles reviennent sans cesse et ne peuvent être à jamais éliminées. Les relations entre particuliers nous en fournissent la preuve. Par contre, si, entre ces derniers, on en est arrivé à régler les relations sociales, on peut en faire autant entre les nations. On peut, par des accords et des compromis, supprimer les causes les plus graves de mésentente et régler les points litigieux entre petits Etats ou entre divers groupements au sein d'une même nation. Mais ce procédé ne peut, à lui seul, amener une paix stable.

A l'heure actuelle, deux moyens seulement d'éviter le chaos ou l'extermination s'offrent à l'humanité. Ils sont corrélatifs l'un de l'autre et les deux sont essentiels.

Le premier est l'établissement d'institutions mondiales pour le maintien de la paix, appuyées par la ferme détermination des peuples qui comprennent quel serait leur sort advenant un nouveau conflit, qui sont disposés à faire les sacrifices et les concessions nécessaires en vue de faire régner davantage la justice et l'équité dans le monde et qui sont résolus à se soumettre à l'autorité supérieure de l'ensemble des nations. Il n'est pas nécessaire de réfléchir longuement sur le passé ni d'être un psychologue pour se rendre compte de ce que cette entreprise a de formidable.

Comment concilier les institutions démocratiques mondiales avec les réalités de la haute politique internationale? Si cette autorité mondiale repose sur des institutions parlementaires, comment déterminera-t-on l'unité de représentation? Si l'on accepte comme base les règlements de l'ancienne Société des Nations ou de l'Organisation actuelle des Nations Unies, on donne, dans l'assemblée, un vote à chaque nation souveraine et on est forcé par les réalités de la haute politique de créer un organisme supérieur, comme autrefois le conseil de la Société et comme actuellement le Conseil de Sécurité, auquel est attribué l'autorité pour le maintien de la paix et pour le recours à la force contre les délinquants, les grandes puissances s'y réservant le droit de veto, c'est-à-dire le droit d'empêcher qu'on ne les punisse, dans les cadres de l'organisation, en cas de délit de leur part.

A propos de ce veto, il peut être intéressant de signaler un incident survenu au cours de la dernière réunion du conseil de sécurité. Une fois, la Russie a invoqué le droit de veto sur un appel fait par la Syrie et le Liban. Un vote s'ensuivit. Certains délégués mirent en doute le

droit de la Russie d'exercer son veto. A cette occasion, la France et la Grande-Bretagne, contre lesquelles était invoqué le veto, ont voté pour affirmer que la Russie pouvait user de son droit de veto. Les cinq grandes puissances étaient unanimes à proclamer leurs droits respectifs d'user, au besoin, du veto, pour sauvegarder leurs intérêts.

Pourquoi sommes-nous obligés d'avoir un conseil? Parce que cette unité de représentation dans l'Assemblée est antidémocratique et ne tient pas compte du potentiel militaire des Etats. Elle est antidémocratique en ce sens que les Etats-Unis, par exemple, qui sont la première nation du monde, avec une population de 135 millions d'habitants, n'ont qu'une voix, tandis que l'Amérique latine, dont la population n'égale pas même la moitié de celle des Etats-Unis et dont les forces économiques et financières ne valent pas le dixième de celles des Etats-Unis, a droit à vingt voix. La Syrie et le Luxembourg, dont les populations sont peu nombreuses, ont droit au même nombre de voix à l'Assemblée que les Etats-Unis. Le résultat de pareil régime, c'est que, toutes proportions gardées, le vote influencé par un citoyen de la Syrie pourrait changer le sort de 135 citoyens des Etats-Unis.

D'autre part, si la représentation était fondée sur le chiffre de la population, la Chine et l'Inde pourraient imposer leur volonté au monde.

De quelque façon qu'on organise l'unité de représentation, elle offre des dangers sans nombre. Tant qu'on ne pourra pas changer la nature humaine, la possibilité subsiste toujours que les pays les plus puissants puissent exercer une plus grande autorité dans le gouvernement du monde. Cela veut-il dire, cependant, qu'on ne doit pas chercher à établir des institutions mondiales chargées de maintenir la paix? Au contraire, tout cela démontre la nécessité de créer un organisme chargé du règlement des disputes internationales et possédant les pouvoirs nécessaires pour régler les relations entre nations.

Je partage les vues qu'exprimait hier l'honorable député de Peel lorsqu'il disait que le monde, en dépit du cataclysme dont il vient de sortir, n'est pas encore prêt à accepter l'idée d'un parlement mondial, et qu'il serait inopportun d'en réclamer l'institution immédiate. D'autre part, je partage aussi les sentiments de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, à savoir que ce doit être là notre idéal, même s'il semble de réalisation lointaine.

Quoi qu'il en soit, nous devons avoir des institutions mondiales, et celles qui sont sorties de la conférence de San-Francisco, des travaux du Comité exécutif et de la Commission préparatoire, constituent les meilleurs